

Signature de la convention de partenariat ADEME - CSF Bois

Intervention de Luc Charmasson, Vice-Président du CSF bois

Monsieur le Président de l'Ademe,
Madame la Déléguée interministérielle,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et chefs de services,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,

1. Je suis heureux d'évoquer avec vous les progrès du travail interprofessionnel et interministériel conduit depuis plus de 5 ans et qui nous conduit à faire mieux connaître et reconnaître la filière bois pour ses contributions à l'économie, à l'emploi, au développement des territoires, à la mise en œuvre des politiques publiques.

Et, à l'occasion de la signature aujourd'hui, ici au siège de l'ADEME, d'un cadre de partenariat entre l'ADEME et le CSF bois, je suis heureux de pouvoir exprimer pourquoi je crois que ce renforcement de nos relations est un levier important qui viendra soutenir ces progrès.

2. Avec le CSF, la filière forêt bois est devenue l'une des 14 filières industrielle d'avenir depuis décembre 2013 par la volonté des ministres de l'économie et de l'agriculture et de la forêt, rejoints par les ministres de l'environnement et du logement.

Ceci dans l'esprit des enjeux posés notamment dans la Loi d'Avenir pour la Forêt et notamment au jour des problématique suivantes comme :

- L'intérêt général du stockage du carbone dans les produits bois
- La satisfaction des besoins des filières d'utilisation
- La création du fonds stratégique bois, du programme national forêt Bois
- La collecte et la bonne utilisation des déchets

Et ceci aussi dans le cadre des enjeux et de la réalisation des objectifs de la Loi pour la transition énergétique et la croissance verte concernant plus spécifiquement :

- Le développement des énergies renouvelables
- L'efficacité énergétique des bâtiments par l'utilisation de matériaux renouvelables et des processus de construction moins énergivores
- La promotion de l'économie circulaire

3. Regardons tout d'abord cette filière sous l'angle économique : ce qui fait d'elle une filière, c'est l'origine commune de la ressource, le bois.

A l'amont il y a la 3ème forêt dans l'Union Européenne (2,5 milliards de m³ sur pied). A l'aval, il y a une grande variété de marchés utilisant de façon différente les qualités modernes du bois, de la fibre, des molécules, jusqu'à l'énergie. Ces usages sont économiquement liés entre eux. Ils pèsent 60 Md€ de CA et 420 000 emplois.

4. Rappelons que cette filière a la particularité de produire aussi des services environnementaux non marchands indispensables à l'équilibre atmosphérique, au maintien de la biodiversité, à la qualité de l'eau.

Ainsi, elle compense aujourd'hui près de 20% des émissions annuelles de CO₂ françaises par le stockage du carbone dans la forêt, les produits bois, la substitution du bois aux matériaux énergivores (une structure bois nécessite 9 fois moins d'énergie que en béton, 17 fois moins que en acier) et la substitution aux énergies fossiles (équivalente à l'importation de 6 Md € de pétrole).

Si ces bienfaits sont de plus en plus traduits et reconnus dans les politiques publiques de transition (énergie, bas-carbone), ils sont majoritairement solvabilisés par les marchés de transformation des 40 millions de m³ de bois récoltés. Plus les industries de transformation seront performantes, avec une part croissante d'utilisation de bois français, plus la gestion forestière sera dynamisée et la sylviculture activée alors plus les services environnementaux confortés.

5. Si la filière est forte de la diversité des marchés pour le bois et de conditions naturelles favorables à la sylviculture, la France souffre encore d'un retard « culturel » sur le bois mis en œuvre dans la construction, avec pour conséquence des entreprises du bois encore majoritairement de petites tailles, et avec une problématique de développement car l'industrie du bois est très capitalistique.

Dès lors, sur la base des recommandations convergentes des rapports publics et du projet forêt-bois des professionnels, il fallait une stratégie globale de filière dont le développement soit tiré par une meilleure réponse aux marchés, lesquels traduisent aussi les évolutions et attentes de la société.

6. Aujourd'hui, cette stratégie s'énonce ainsi :

Pour atteindre les objectifs économiques et écologiques de notre pays :

Il faut DEVELOPPER la filière forêt-bois

EN REPONDANT AUX MARCHES, NOTAMMENT CELUI DE LA CONSTRUCTION

EN VALORISANT LA RESSOURCE FRANCAISE

En effet :

Grâce à l'innovation (tant technique, marketing qu'organisationnelle), les entreprises répondront aux différents marchés d'aujourd'hui et de demain, la chaîne de valeur du bois sera restaurée, la ressource sera optimisée et valorisée par l'articulation des usages du bois dans une économie circulaire, la forêt sera gérée durablement

Et les emplois seront en croissance dans les territoires.

Avec l'appui de cette stratégie, on atteindra aussi les objectifs d'une économie bas carbone.

7. Cette stratégie a été signée par 4 ministres, le pdt de l'ass° des régions de France, et 29 organisations professionnelles de l'amont et de l'aval, et l'accord de syndicats de salariés, lors de la signature du contrat de filière.
8. Avec le CSF et son contrat de filière, la filière s'est ainsi dotée d'un échelon stratégique qui lui manquait jusqu'ici.
9. Le CSF bois est le lieu d'une coordination interprofessionnelle et interministérielle active pour mettre en œuvre la stratégie commune à travers les actions du contrat de filière. Les 32 actions du contrat agissent sur les conditions d'harmonisation des politiques publiques et les leviers de la compétitivité des entreprises. Elles répondent à 4 défis majeurs : créer les outils de pilotage stratégiques, accompagner les entreprises en régions, améliorer l'approvisionnement des entreprises, développer le bois dans la construction.

A ce titre le CSF Bois travaille en priorité et en confiance avec les opérateurs de l'Etat tels que la BPI, la Caisse des dépôts et Consignations, France Agrimer, l'Ademe.

Ainsi, L'ADEME, premier opérateur public pour la transition énergétique et écologique, est déjà membre depuis l'origine de l'assemblée plénière du CSF bois.

Si elle n'est pas directement signataire du contrat de filière, l'ADEME de par ses missions, son expertise, ses actions, son apport, est un partenaire majeur de la mise en œuvre du contrat de filière. Les documents d'expertise de l'ADEME, connus de la filière, ont fait partie des fondamentaux du travail de préparation du contrat.

L'avis de l'ADEME publié en juin 2015 qui recommande d'inscrire la politique Française du bois énergie dans une politique globale de la filière bois, de mener des politiques privilégiant des systèmes sylvicoles à vocation de bois d'œuvre, favorisant le développement de l'utilisation du bois comme matériau, notamment dans la construction, soutient les orientations du contrat de filière.

Le sens de la convention de partenariat que nous signons aujourd'hui c'est donc l'approfondissement des relations et d'un cadre d'échange privilégié entre l'ADEME et le CSF Bois ; ceci au service de la réalisation des Défis du contrat de filière. Et dans le sens de faciliter la vision transversale de l'économie de la filière fortement impactée par les politiques publiques et les actions de l'ADEME dans les domaines des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et de la gestion des déchets, de la performance environnementale des bâtiments

Un signal du renforcement de ce partenariat, c'est à dater de ce jour la présence l'ADEME comme invitée permanente au bureau exécutif du CSF bois.

10. Je voudrais souligner ici qu'avant même la formalisation d'un partenariat privilégié, l'implication de l'ADEME à la mise en œuvre du contrat stratégique de filière bois était déjà très important.

L'ADEME, opérateur du Programme des Investissements d'Avenir, accompagne ainsi l'évolution des entreprises du secteur bois vers des solutions innovantes et différenciantes sur les marchés de la croissance verte au travers de ses appels à projets.

Sont notamment en cours des appels intéressant la filière en faveur de l'industrie éco-efficente, de nouvelles méthodes industrielles pour la rénovation des bâtiments et la construction neuve et pour la chimie du végétal les démonstrateurs de nouveaux produits éco-conçus.

Le CSF bois contribue à proposer la stratégie recherche, développement, innovation pour la filière bois et ses priorités pour l'avenir.

Il apportera son expertise à l'ADEME sur les sujets transversaux ayant trait à l'innovation pour la filière forêt-bois

L'ADEME continuera à rendre ses dispositifs les plus cohérents possibles avec les besoins de la filière.

En matière de sécurisation des approvisionnements en bois énergie et de valorisation de la ressource forestière, le succès en 2015 et en 2016 des appels à manifestation d'intérêt Dynamic Bois, géré par l'Ademe dans le cadre du Fonds Chaleur, leur mise en œuvre actuelle constituent une mesure majeure pour le contrat de filière. L'ADEME et le CSF Bois conviennent de réaliser un bilan annuel des actions de mobilisation de la biomasse et d'échanger sur les orientations à prévoir.

L'Ademe accompagne le CSF Bois pour l'élaboration d'une proposition de plan déchet bois, dont l'objectif est d'accroître la collecte, le tri, et la revalorisation vers la matière ou vers l'énergie d'un volume accru de bois déchet plus particulièrement issu de l'industrie et des chantiers.

Il s'agit de bien valoriser tous les moyens pouvant concourir à l'approvisionnement des filières utilisatrices de bois.

11. L'analyse faite aujourd'hui par le CSF bois est que la possibilité même de réaliser les objectifs des politiques publiques de transition, en matière d'énergie et vers une économie bas-carbone, appelle un rapide déploiement, à une nouvelle échelle, des mesures d'accompagnement correspondantes.

Ce souci d'expertiser en commun les bons leviers est une raison majeure au renforcement du partenariat entre le CSF bois et l'ADEME

- A titre d'illustration la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie intègre un objectif de 12 Mtep pour la seule chaleur issue de biomasse ligneuse à l'horizon 2023, pour une consommation de 9 Mtep en 2015. On peut donc observer qu'il reste beaucoup d'accompagnement à faire, même en appliquant une correction climatique du fait d'hiver doux qui se succèdent et réduisent conjoncturellement le besoin énergétique.

Ceci tout en demeurant dans une hiérarchie d'usage pour le bois qui valorise le matériau en œuvre avant que de valoriser les coproduits dans l'industrie et l'énergie.

La mise en place d'un cadre et des instruments incitant à l'investissement en forêt pour la mobilisation des bois et le reboisement, dont l'AMI Dynamic bois géré par l'ADEME constitue un exemple et un succès, est un levier très important.

Tous les moyens devraient donc être pensés puis mis en œuvre (AMI Dynamic bois, retour d'une fraction de la taxe carbone vers la mobilisation forestière et le renouvellement forestier) pour soutenir ces politiques. L'ADEME et le CSF Bois conviennent de réaliser un bilan annuel des actions de mobilisation de la biomasse et d'échanger sur les orientations à prévoir.

12. Il existe une forte synergie d'intérêt et d'effet entre la politique publique de l'énergie (intégrant le recours accru à la biomasse forestière) et la politique de transition bas-carbone, faisant intervenir la substitution bois matériau dans les produits de consommation et prolongeant le stockage du carbone dans les produits mis en œuvre, particulièrement dans le bâtiment.

Ceci car les étapes successives de transformation appliquées au bois d'œuvre génèrent une production majoritaire en volume de co-produits : ainsi 1 million de m³ de bois transformé d'œuvre correspond à 2,6 millions de bois brut à la récolte, et à 1,6 millions de m³ de coproduits connexes de transformation. Ces co-produits vont alimenter une chaîne de valorisation incluant en débouché final l'énergie, sans compter la part valorisable des déchets bois de l'industrie et des chantiers du bâtiment.

13. Au titre des politiques publiques de transition, il y a un donc intérêt majeur à mieux valoriser dans la construction-réhabilitation-aménagement le bois matériau renouvelable, qui se régénère naturellement, qui est peu énergivore à utiliser, isolant thermique, peu consommateur d'eau et qui stocke du carbone.

Il faut donc travailler sur la prospective des parts de marchés du bois dans le secteur du bâtiment pour l'avenir; identifier les voies de répétabilité des usages en œuvre et celle d'industrialisation des produits qui permettront une construction écologique, de qualité et à coûts maîtrisés.

La réalisation d'études prospectives sur la consommation finale de produits du bois et semi produits du bois dans le bâtiment; ses conséquences en termes d'industrialisation à venir de solutions constructives bois; constitueront sur la base de cette analyse un second axe important de renforcement de la coopération à venir entre l'Ademe et le CSF bois, souhaité par ces deux parties-prenantes et par les ministères. Dans le cadre d'un nouvel accord cadre construction que constitue l'actuel projet Alliance Bois Construction Rénovation Environnement, le partenariat de l'ADEME sera apprécié pour son déploiement régional.

14. En conclusion ce cadre partenarial renforcé entre l'ADEME et le CSF bois est donc pensé et voulu pour rendre possible la pleine contribution des entreprises de la filière dans la croissance verte. Le renforcement constant du fonctionnement de filière, le développement de ses entreprises, la récolte de la production forestière et le renouvellement du capital forestier peuvent, sous couvert des leviers d'accompagnement constituant des engagements du contrat stratégique de filière, efficacement contribuer à la réalisation des objectifs de la Cop21, du Programme Nationale Forêt Bois, de programmation pluriannuelle de l'énergie et de la stratégie nationale bas carbone.

Engagée et montée en puissance depuis 5 ans, concrétisée par cette convention, la collaboration entre l'ADEME et le CSF Bois, par ce qu'elle va apporter d'expertise partagée, est assurément un moyen et une force supplémentaires des acteurs engagés sur ce chemin.

Merci pour votre attention